

Jean-Marc Rapp, président du jury Idex : « Le droit à l'expérimentation est ce qu'il faut faire »

Paris - Publié le mercredi 26 juin 2019 à 16 h 04 - Actualité n° 150721

« Les faits démontrent qu'il y a corrélation entre le degré d'autonomie et la performance sur la recherche », estime [Jean-Marc Rapp](#), président du jury international des [Idex](#) et [I-site](#), le 20/06/2019, lors du colloque de l'[ADGS](#), à Toulouse.

Selon lui, si l'autonomie fait peur en France, c'est que « beaucoup confondent autonomie et libéralisme. Pourtant, en Europe, les pays où les universités sont les plus autonomes sont celles où la philosophie publique est la plus proche du service public français (Suède, Suisse) ».

Il ajoute qu'« être autonome, c'est embarquer la communauté universitaire, prendre des risques, accepter l'échec. Et pour l'État, c'est accepter le manque d'uniformité - ce qui est le problème en France où l'État est souvent micro-manager. Le droit à l'expérimentation est ce qu'il faut faire ».

Lors de sa prise de parole, dont News Tank reproduit des extraits, le président du jury s'exprime notamment sur l'autonomie des universités françaises en matière de ressources humaines et sur la place du [CNU](#).

L'initiative « œcuménique » du PIA

Pour Jean-Marc Rapp, les restructurations universitaires françaises trouvent leur source principale dans le PIA (Programme d'investissements d'avenir), « initiative gouvernementale œcuménique », qui « a toujours été confirmée, depuis dix ans, quelle que soit la couleur politique ». Ses objectifs :

- La création de cinq à dix universités de rang mondial, avec une volonté de repositionnement de la place scientifique de la France.
- Une raison très française : répondre à l'organisation du paysage de l'[ESR](#), marquée par une double fragmentation, entre universités et grandes écoles et entre universités et organismes de recherche. Le paysage reste complexe, voire indéchiffrable. Et surtout, la très grande qualité des chercheurs français est occultée par le système, comme en témoignait la lettre de Frédérique Vidal, ministre de l'[Esri](#), sur la signature scientifique [des highly cited researchers].

Cette politique « vise la hausse de la qualité, le meilleur positionnement de la France, avec la volonté d'assurer une gouvernance crédible, et l'État met des moyens ».

Les Comue : la logique du territoire

Autre politique mise en place avec la loi de 2013 sur l'ESR, celle des regroupements autour des Comue. Leurs caractéristiques :

- « Elles ne sont pas les produits d'une incitation indirecte comme le PIA, mais une obligation par la loi.
- Elles nécessitent pour les établissements de coordonner leurs activités sur un territoire donné, à travers un contrat de site unique.
- Leurs statuts sont variés : certaines sont l'étape ultime avant une fusion, d'autres très souples. »

Une coexistence complexe

Pour Jean-Marc Rapp, « le PIA et les Comue ne reposent pas sur les mêmes logiques, l'excellence d'un côté, le territoire de l'autre, ce qui fait qu'elles peuvent s'entraver, voire se contredire ».

Par ailleurs, les Comue désignant des réalités différentes dans les faits, « elles sont peu ou pas utilisables au niveau international, que ce soit pour les classements, ou les étudiants et E-C étrangers. Ainsi, les Comue répondent à des besoins peut-être justifiés, mais elles n'ont pas aidé à la lisibilité du système français. »

On aboutit, selon lui, à une situation complexe.

- « Les Idex et I-site qui visent la création d'universités d'excellence, pourront atteindre les objectifs poursuivis, mais peinent à regrouper universités et grandes écoles.
- Les Comue peuvent contribuer à cette rationalisation, mais ne répondent pas au besoin de lisibilité. »

Des réponses nécessaires, mais pas suffisantes

« Le souci d'international n'est pas la seule motivation des Idex et I-site, mais à supposer qu'un projet réussisse, est-ce que la partie est gagnée ? », interroge Jean-Marc Rapp. Pour lui, « elle est bien entamée, mais ne fait que commencer, car il faut que l'établissement gère ses moyens de la même façon que ses partenaires européens ».

Cela nécessite selon lui plusieurs réformes à mener :

- « L'autonomie de gestion des personnels, avec la possibilité d'une politique maison de recrutement, de carrière et d'évaluation régulière des activités d'ESR, comme dans tous les pays nordiques ou anglophones. Cela peut se faire dans une vision positive.
- Le CNU est une institution dont les universités classées se passent : elles n'ont pas besoin de dire qui rentre ou pas. Chaque université doit prendre le risque de sa politique RH.
- Politique de qualité : l'État doit supprimer les accréditations des diplômes LMD, et exiger que chaque université ait une politique d'assurance qualité, en vérifiant si cette stratégie fonctionne par un examen tous les cinq ans. »

Jean-Marc Rapp



Date de naissance : 07/07/1951

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conseil Suisse d'accréditation Président	Janvier 2015	Aujourd'hui
Euresearch Président	2012	Aujourd'hui
Agence Nationale de la Recherche Président du jury des Initiatives d'excellence	2010	Aujourd'hui
CEDIDAC (Centre du droit de l'entreprise de l'Université de Lausanne) Directeur	2006	Septembre 2016
Université de Lausanne Professeur de droit	Septembre 1989	Septembre 2016
European University Association Président	2009	2012
Conférence des Recteurs des Universités suisses Président	2002	2006
Université de Lausanne Recteur	1999	2006
Établissement & diplôme	Année(s)	
University of California (Berkeley) Master of Laws (LLM)	1985	
Université de Lausanne Doctorat en droit	1983	
Université de Lausanne Licence en droit	1975	

Fiche n° 15756, créée le 03/02/16 à 19:21 - M&J le 24/04/18 à 19:02

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »